



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE



ARCHÉOLOGIE  
**LES NOUVEAUX  
PILLARDS**

P5 À 8

1,60€



BAPTISTE AGOSTINI-CROCE

**PROCHAIN ARRÊT:  
PYRAMIDES  
INTERVIEW P20**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

BRÈVES P17 • DETTI È FATTI P18 • AGENDA P19

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

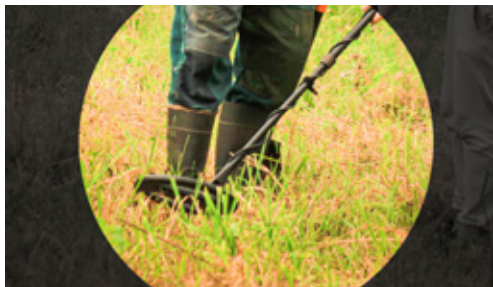




ARCHÉOLOGIE

LES NOUVEAUX PILLARDS

P5



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LIVRES **BAPTIST AGOSTINI-CROCE**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P19

P20

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milletiri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Manu tesa

**H**è difficiuli d'essa passatu accantu à st'attualità. Calchi ghjornu fà, una famiglia di rifughjati siriani hè scalata in Purtivechju. Un passaghju in Corsica micca privistu, par via d'una panna accaduta nant'à u battellu à vela chì i duvia purtà da a Turchia fin'è u Var, prima di compia u so viaghju in Alimagna. Hè un ritiratu alimanu d'altrondi chì avia presu in carica ssa famiglia d'una piccula decina di parsoni. Senza vultà cù di più ditagli nant'à a storia sana di stu viaghjoni periculosu, bisognu à mintuvà a mubilizazioni di l'autorità è di i puteri publichi isulani chì hè stata esemplaria. St'omi, donni è zitelli chì ani fughjitu u so paesi marturiatu sò stati ricivuti com'ellu si devi, prima d'essa trasferiti in cuntinenti. È s'è a Corsica hà fattu valè a so famosa tradizioni d'accolta, st'azioni simpliciamenti umana ùn hà micca fattu piacè à tuttu u mondu. Basta à fighjulà i centunai di cummenti scritti nant'à i reti suciali pà rendasini contu. Missaghji tinti d'un razzisimu putenti da favvi renda à più pudè. A lotta contr'à i situazioni di suffrenza, di disgrazia ùn hà rilighjoni, ùn hà culori di pelli, ùn hà frontieri. Certi ani vistu in a ghjunta pruvvisoriu di ssa famiglia siriana u principiu di «un'invasioni» maiò, di u famosu «grandi rimpiazzamentu», sprissioni tinuta cusì cara da un certu pulemistu chì t'hà ambizioni prisidinziali. S'elli ci sò corsi chì campani ind'a miseria, ind'a puvartà, senza casa è inde situazioni pessimi assai è chì i sfarenti entità cumpitenti ùn sò micca capaci di risolve i so prublemi, hè par quissa chì ci vularia à lampà à caternu un stragneru in difficultà? «Les nôtres avant les autres!», hè què a Corsica è u populu corsu in u 2021? Ancu di grazia ch'ellu ferma sempri calchi spiritu sanu chì ùn s'hè micca scurdatu di i nostri valori. Ci sarà da rida u ghjornu chì i listessi scemi, chì ani scrachjatu u so feli nant'à internet, cunnosciarani, ùn si sà mai, a listessa sorti. «Ùn fà à l'altri ciò ch'è tù ùn vularii micca chì omu ti fessi!» ■ **Santu CASANOVA**

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Vertus émollientes d'une météo pluvieuse?** Allez savoir. La semaine précédente, l'escale forcée, à Porto-Vecchio, d'un bateau transportant dix personnes d'origine syrienne avait déclenché une petite bataille rangée dépassant de fort loin les contours de la twittosphère corse. Certains hurlaient à l'invasion, au grand remplacement, au péril funeste, à la mort imminente de la culture corse (ou française ou, faisons bonne mesure, les deux) tandis que d'autres défendaient avant toute chose les valeurs de la compassion et de la solidarité. Ou ont salué

amitié. En revanche, l'annonce de la découverte d'un cluster de Covid-19 à Venaco, à l'occasion d'un stage de yoga qui a attiré 32 personnes venues tout spécialement du continent, n'a guère déchaîné les passions. Pourtant,



de l'aveu même d'une participante, la bienveillance (au sens de « veiller au bien de l'autre »), que le yoga est censé contribuer à développer, a souvent brillé par son absence lorsqu'il s'est agi de décider quelle conduite adopter en se découvrant contaminés et contaminants. Mais étrangement, l'avalanche de tweets dénonçant la venue de gens potentiellement dangereux, aux motivations égoïstes, n'a pas eu lieu cette fois et les rangs des indignés - de tout bord - étaient fort clairsemés. Il faut croire que ceux qui n'avaient pas de mots assez durs pour condamner dix personnes fuyant un pays en guerre se sont subitement découvert un cœur assez compatissant pour ne pas chercher à accabler davantage d'infortunés touristes enchiâtrés qui, quoique suffisamment nantis pour s'offrir un peu mieux qu'un voyage en zodiac sur une mer démontée, n'en sont pas moins confrontés au besoin impérieux, pour ne pas dire vital, de se soustraire au stress de la vie hexagonale. Admirable éveil de conscience. Sans doute les bienfaits de la posture de la pince... à billets? ■ EM

le geste du skipper qui, loin d'être le passeur aux motivations troubles dénoncé par d'aucuns, a agi par pure

### HUMEUR

## « Ma sti zondage »

Sondage par ci, sondage par-là, chiffres concernant un candidat pas encore décidé à l'être, un autre qui ne sait pas s'il aura ses 500 signatures ou les sous pour la campagne, un autre encore qui attend l'aval du parti... Interventions, extrapolations, discussions sur les chaînes d'infos. En continu! Chez nous, on dit « u troppu stropia ». Ailleurs aussi, sans doute: le 23 octobre dernier, François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef du quotidien *Ouest-France* annonçait que son journal - premier quotidien régional, couvrant tout le Grand Ouest et tirant à près de 630 000 exemplaires - ne commenterait plus les sondages avant l'élection et qu'il n'en commanderait plus. Une position qui a, tout de même, un peu ralenti l'emballage des débats sur les chiffres. Sans pour autant les arrêter. C'est que, même s'ils sont effectués avec le plus grand sérieux, ces sondages ne donnent qu'une photographie de l'opinion à un instant T. Sans doute ces évaluations sont-elles importantes, mais pourquoi les recevoir comme une « vérité vraie »? Bien des situations, souvent rappelées, ont montré qu'un plébiscite dans un sondage ne se vérifie pas nécessairement dans les urnes. En 1988, les enquêtes d'opinion plaçaient Raymond Barre au second tour de la présidentielle et le donnaient vainqueur face à François Mitterrand. Finalement, c'est Jacques Chirac qui se retrouva au second tour. Il obtint 45,98 % des voix et Mitterrand fut réélu avec 54,02 %. En 1995, même topo: Balladur, nettement favori, était candidat. Il apparaissait comme le seul, à droite, à pouvoir contrer le socialiste Lionel Jospin. Loin devant Chirac. Finalement, il n'accéda pas au second tour et Chirac fut élu. En 2002, Jospin lui-même vécut - douloureusement - l'écart entre enquête statistique et réalité du vote. Quatre jours seulement avant l'élection, il était donné au coude-à-coude avec Chirac pour le second tour. Il fut battu par Jean-Marie Le Pen. Porté par un « front républicain », Chirac fut réélu avec 82,21 % des suffrages. Comment ne pas comprendre la réaction du rédacteur en chef d'*Ouest-France*? À ce stade, laissons les candidats rencontrer les citoyens et analysons les programmes. S'il y en a. ■ Claire GIUDICI



ARCHÉOLOGIE

# LES NOUVEAUX PILLARDS

*S'ils sont fouillés par des professionnels, les sols racontent notre histoire.*

*Quand des objets en sont extraits lors de fouilles sauvages ou à l'aide de détecteur de métaux, ils obèrent la lecture des sites.*

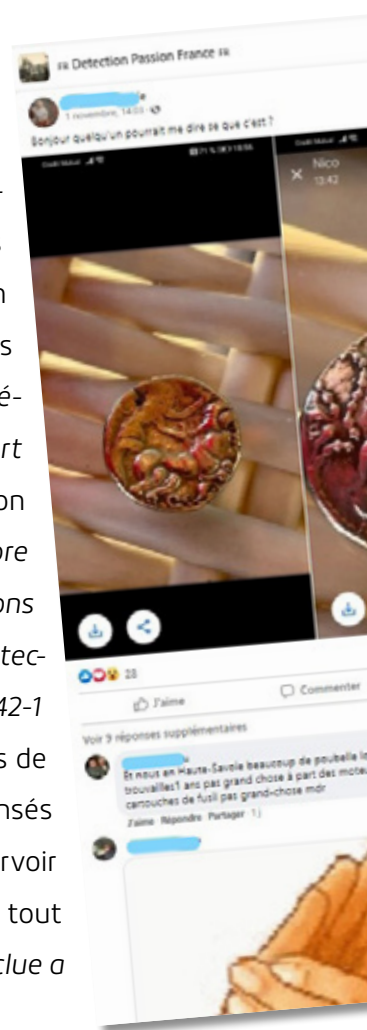
*La Corse, comme l'a montré l'actualité récente, n'est pas exempte de ces procédés qui nuisent au désir collectif de mieux connaître notre passé.*





## UN PROBLÈME QUI PERDURE DEPUIS LES ANNÉES 1970

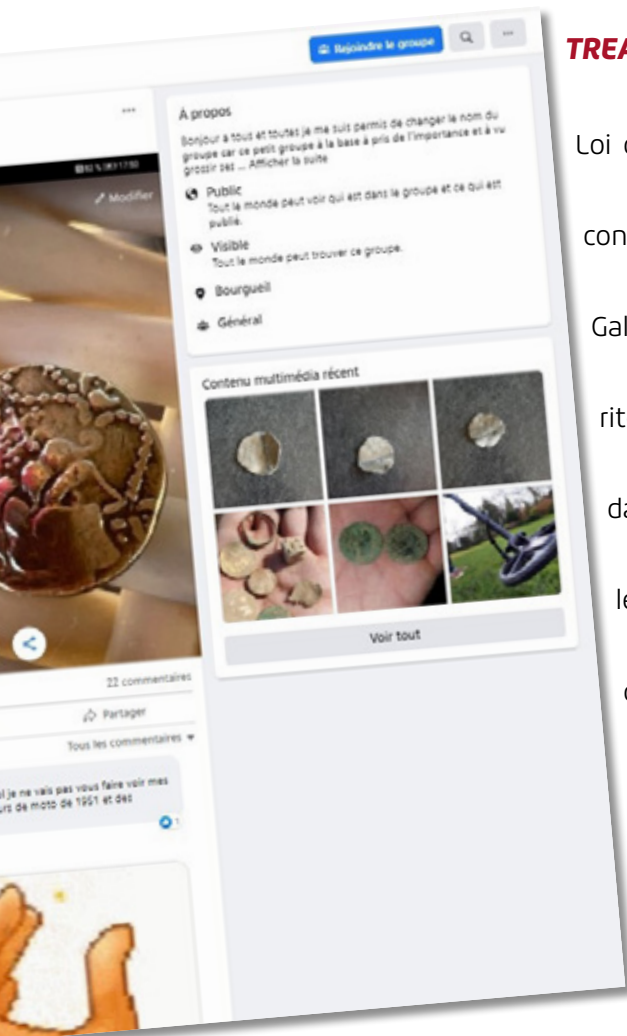
**En 2010**, le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) constituait un groupe de réflexion en vue d'améliorer la protection du patrimoine archéologique face à «une menace sans précédent» due à «des pratiques de plus en plus fréquentes, liées d'une part à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de détecteurs de métaux sans autorisation de l'État (...) dans notre pays et d'autre part à une application insuffisante de la loi». Plus de 20 ans après que la loi du 18 décembre 1989 ait réglementé l'usage des détecteurs de métaux, le CNRA soulignait, dans un rapport de mars 2011, que «cette pratique n'a cessé de perturber et d'entraver l'étude et la préservation du patrimoine archéologique depuis les années 1970» et estimait à plus de 10 millions le nombre d'objets pillés depuis la publication du décret d'application de la loi, en 1991. Parmi les propositions qu'il formulait pour lutter contre ce pillage figuraient l'immatriculation obligatoire de tous les détecteurs utilisés sur le territoire national ainsi qu'un changement dans la formulation de l'article L. 542-1 du code du patrimoine dont une interprétation «répandue chez des utilisateurs de détecteurs de métaux, laisse entendre que l'interdiction ne concerne que les sites archéologiques connus, recensés et enregistrés», le conseil préconisait de mettre en avant l'idée que la France entière est un «réservoir de données archéologiques» et que la détection d'éléments de ce patrimoine est interdite «en tout point du territoire national», car la présomption de l'existence d'un site ne peut jamais être exclue a priori. Des suggestions qui à ce jour n'ont toujours pas été suivies d'effet. ■ AN



**E**n effet, si l'histoire retrace notre mémoire, c'est sur des sources qu'elle s'appuie, sur des documents puis, de plus en plus, sur l'archéologie qui s'interroge sur la place de l'homme sur Terre. Bien loin de toute quête de trésors ou de beaux objets. «*Le passé s'est inscrit au fil du temps, sous forme de traces fragiles. Le lieu de découverte d'un objet archéologique est aussi important que l'objet lui-même*», explique Jean-Jacques Grizeaud, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). *L'analyse des unités stratigraphiques est un élément essentiel de la fouille. Hors de son contexte, l'objet n'a plus de valeur historique. N'est-il pas regrettable de n'y voir qu'une éventuelle valeur marchande avec vente sur les réseaux sociaux et dilapidation du patrimoine commun? D'autant qu'un site fouillé de cette façon devient définitivement illisible.*» Avec d'autres collègues, il est à l'origine d'un collectif de chercheurs-archéologues, Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique (Happah) créé en 2007. L'association a reçu l'agrément du ministère de la Culture en 2011 et, en 2013, à l'initiative de Jean-Jacques Grizeaud, une table ronde réunissant chercheurs, acteurs du patrimoine, juristes, etc., s'est tenue à Toulouse. La seconde en Europe après la Suisse. L'intérêt pour le passé est ancien. Les pillages également... À partir de la Renaissance, c'est la fascination pour l'art qui prime. Vient alors le temps des «antiquaires» et des cabinets de curiosité. Les érudits, passionnés de l'Antiquité, mènent

des fouilles, collectent pour les collections, les musées ou la vente. Si elles ont parfois permis des avancées dans les connaissances, ces fouilles se faisaient si loin des précautions actuelles que la façon dont des œuvres ont été prélevées et emportées serait, de nos jours, considérée comme un pillage. D'ailleurs, de nombreux pays, spoliés, demandent la restitution de ces biens. «*En France, la loi Carcopino encadrant les fouilles date de 1941*, poursuit Jean-Jacques Grizeaud. *Votée pendant le régime de Vichy, elle a été conservée à la Libération.*» Et a même été renforcée: pour protéger les vestiges, l'Association française pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) a vu le jour en 1973. Elle deviendra l'Inrap en 2001. Depuis la loi de 2016, tout objet archéologique trouvé dans le sol doit être signalé et appartient à l'Etat: il n'y a plus de «chasse au trésor» possible. Le Code du patrimoine, dans son livre V, encadre strictement fouilles et détection. Au plan de l'Union européenne, la Convention de Malte, en application depuis 1995, impose notamment de «*garantir la signification scientifique des opérations de recherche archéologique*». Dans le même temps, l'archéologie s'est professionnalisée. Le diplôme s'obtient après un Master 2 suivi généralement d'un Doctorat puis d'une solide expérience de terrain. «*C'est un métier, avec de nombreuses spécialités (par périodes - du Paléolithique à l'Epoque contemporaine - ou par matériaux: archéozoologues, carpologues pour les graines, malacologues pour les coquilles, xylogues pour le bois, céramologues*

**«Le passé s'est inscrit au fil du temps, sous forme de traces fragiles. Le lieu de découverte d'un objet archéologique est aussi important que l'objet lui-même.»**

**TREASURE ACT, QU'EST-CE QUE C'EST?**

Loi du Parlement britannique, avalisée par la reine Elisabeth II en 1996; elle concerne les trésors découverts en Angleterre, Irlande du Nord et au pays de Galles. Elle prévoit que toute personne découvrant un trésor sur un de ces territoires doit le déclarer au coroner (fonctionnaire enquêteur) le plus proche dans les quatorze jours suivant la découverte. L'enquête vise à déterminer si les objets découverts forment bien un trésor (au sens défini par la loi) auquel cas, un organisme d'experts indépendants est chargé de déterminer la valeur marchande du trésor, en vue de son acquisition éventuelle par un musée. Si aucun musée ne désire acheter le trésor à ce prix, l'inventeur du trésor peut en disposer. Cette loi est controversée, notamment dans le milieu des chercheurs en archéologie ■.

pour la céramique, paléogénéticiens, etc.). Il y a des amateurs d'archéologie, mais il ne peut plus y avoir d'archéologues amateurs, pas plus que de médecins, de pompiers ou d'ingénieurs amateurs. La loi interdit toute fouille sauf les fouilles préventives, - effectuées par l'Inrap ou des opérateurs agréés -, ou les fouilles programmées à l'initiative d'un chercheur sur la base d'une problématique scientifique. Toutes doivent être autorisées par le propriétaire du terrain et par le préfet de région sous couvert de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et du Service régional de l'archéologie (SRA). La demande doit indiquer le lieu exact, la portée générale et la durée des travaux.»

Pourtant, en novembre 2020, des objets archéologiques étaient trouvés chez un particulier en Corse-du-Sud. Il y a peu, en Haute-Corse, les services de la gendarmerie en découvraient encore. «Les Corses sont passionnés par leur histoire et leur patrimoine, mais ça n'évite pas ces dérives. Les objets pris à quelques centimètres du sol au détecteur de métaux entrent dans le même cadre que les pillages: ils nous font perdre des éléments essentiels d'analyse des lieux.» D'autant que si la vente des détecteurs de métaux est libre, leur utilisation est réglementée depuis 1989 et, selon l'article L542-1 du Code du patrimoine, ils ne peuvent être utilisés pour la recherche de monuments et d'objets intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir obtenu une autorisation administrative. Mais où s'arrête l'archéologie? «En Corse, elle est

partout. De la préhistoire à il y a 100 ans, elle s'étend sur un périmètre de 500 m autour de tout site, notamment religieux, et ils sont nombreux! Les plages sont protégées en raison des épaves. Quant aux zones marquées par la Seconde Guerre mondiale, elles le sont au titre de la mémoire combattante.»

Sur Internet, les détectoristes sont actifs; leurs pages, animées parfois par des vendeurs de matériel, proposent des «rallyes» et contiennent, pour certaines, une version erronée des textes. On y trouve même, à la vente, des cartes archéologiques de la Gaule (CAG). Pourtant, il existe des fédérations, - notamment la Fédération nationale des utilisateurs de détecteurs de métaux (Fnudem) ou la Fédération française de détection des métaux (FFDM) - qui informent sur les lois, les dangers qu'il y a à déterrer et manipuler des armes ou des munitions, etc... et qui souhaitent encadrer l'activité et, pour lui donner le moyens d'exister, obtenir un *Treasure act* (voir encadré) à la française, inspiré de la loi en vigueur en Grande-Bretagne. Des autorisations y sont accordées aux amateurs dans les limites de la loi. Ils doivent signaler toutes leurs découvertes. Expertisées, elles seront éventuellement rachetées par un musée, mais sur l'Île de Man, en Ecosse, sur les rivages et en mer, la pratique n'est pas autorisée. En cas d'infraction, les peines sont sévères: jusqu'à trois mois de prison pour non-déclaration et une amende allant jusqu'à 5000 livres. Quant à la vente illégale d'objets, c'est sept ans de prison et une amende illimitée. Néanmoins, l'English Heritage, organisme

**«Il y a des amateurs d'archéologie, mais il ne peut plus y avoir d'archéologues amateurs, pas plus que de médecins, de pompiers ou d'ingénieurs amateurs.»**



Jean-Jacques Grizeaud

« Fouiller,  
c'est effacer  
les traces matérielles  
d'un lieu.

Notre finalité,  
c'est la préservation  
de la mémoire,  
les publications,  
les présentations  
au grand public. »

public chargé de la gestion du patrimoine historique, a signalé fin 2019 une augmentation des détections illégales, souvent effectuées de nuit, le bilan de ces actes sur des lieux historiques était deux fois supérieur à celui de 2017. Le site de la bataille d'Hastings, qui opposa en 1066 les troupes de Guillaume le Conquérant à celles du dernier roi anglo-saxon, Harold Godwinson, était l'un des plus visés par ces détections. En 2012, déjà, une étude publiée par l'Alliance to reduce crimes against heritage (Arch) estimait à près de 75 000 le nombre annuel de délits commis dans le pays et affectant des sites ou des monuments, soit 200 par jour.

C'est que, selon Interpol, le trafic de biens culturels arrive en troisième position après les armes et la drogue et génère des fonds considérables.

Parallèlement, alors que tant de choses sont trouvées, les détectoristes s'interrogent : pourquoi si peu de fouilles ? « Parce qu'elles nécessitent d'importants moyens humains, matériels et financiers, explique l'archéologue. Tant de générations se sont succédées depuis la Préhistoire qu'être dans une zone riche archéologiquement est normal. C'est l'absence d'occupation qui est une information : pourquoi personne n'a colonisé le lieu ? La réserve archéologique est précieuse et non renouvelable : la meilleure façon de la conserver, c'est de ne pas y toucher. Une opération archéologique est une plongée dans un passé souvent lointain, mais aussi récent, c'est une observation

minutieuse de traces d'occupations humaines et de cultures pour lesquelles les sources écrites sont parfois absentes, muettes ou lacunaires. Ceux qui viendront après nous fouilleront quand il faudra, avec leurs avancées techniques et scientifiques ! Fouiller, c'est effacer les traces matérielles d'un lieu. Nous, nous menons un travail d'enregistrement alliant les relevés de terrain manuels et topographiques avec un géo-référencement, une couverture photographique, des prélèvements pour analyses, etc. Notre finalité, c'est la préservation de la mémoire, les publications, les présentations au grand public. Quant aux éléments issus de ces recherches, quand ils présentent un intérêt, ils sont exposés dans les musées. »

Quant à savoir si les archéologues volent des objets pour eux ou pour vendre, l'accusation le fait sourire. « C'est la rhétorique des utilisateurs de détecteurs de métaux depuis des années. Ils utilisent aussi l'argument de la dépollution, pourtant très encadrée par le ministère de l'Environnement, ou la notion de loisir, non reconnue non plus par le ministère de la Culture. À la différence du fouilleur clandestin, nous n'avons pas le culte de l'objet. Nous avons celui de la lecture des pages du temps, mais on voit combien il est important de travailler sur la sensibilisation, puis sur la pédagogie en direction du jeune public, dans les établissements scolaires, comme à l'extérieur. » C'est pourquoi ils participent notamment aux Journées européennes de l'archéologie, aux Journées du patrimoine, etc. ■ Claire GIUDICI

*Selon Interpol, le trafic de biens culturels arrive en troisième position après les armes et la drogue et génère des fonds considérables.*





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

### MBC

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Route de Scopetto  
20114 Figari

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 29/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **MBC**  
Siège : Route de Scopetto, 20114 Figari  
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 100 euros  
Objet : Toutes prestations de consulting, de commercialisation, de conseils, de négociation et de services auprès de toutes entreprises quelque soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou para public quelle qu'en soit la structure juridique.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Président : Monsieur Gilles, Charles, François BECQUET, demeurant Route de Scopetto, 20114 Figari  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis,  
Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 08/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **CENTRE NEPHA**  
Siège : 1 Bis, Rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1.000 €uros  
Objet : Entretien corporel.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Présidente : Madame Marine, Josépha TROCHET-CARADONNA, demeurant Résidence Impériale, Bât A1, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis,  
La Présidente.

N° 03



### Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35  
e-mail : pellegrini.olivier@wanadoo.fr

### GF2

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :

73, Lotissement les Hespérides  
20215 Arena Vescovato

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 21/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **GF2**  
Siège social : 73, Lotissement les Hespérides, 20215 Arena Vescovato  
Objet social : Achat, Vente, Location, Gestion de tous biens immobiliers.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur Alexandre GIACOMELLI, demeurant 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, 20200 Bastia.  
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés  
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 01/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **ALFA INVEST**  
Siège social : Lieu-dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 Bonifacio  
Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Monsieur Alain, Jean Marie LEBRUN et Madame Françoise, Martine LAPOTRE (Épouse LEBRUN), demeurant Lieu-dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 Bonifacio  
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 05

### CAMPING MARINA D'AGLIO

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Aglio  
20113 Olmeto - RCS Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 25 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

#### CAMPING MARINA D'AGLIO

Siège : Lieu-dit Aglio, 20113 Olmeto  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La location de chalets, meublé de tourisme,

- L'exploitation de camping,  
- L'exploitation de paillote, brasserie, avec licence III et petite restauration,  
- L'achat, la vente, la location et la gestion de véhicules à mobilité douce, de paddles, de canoës, de kayaks, de dériveurs, et de transats.  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Madame Laetitia SEVESTRE, épouse BALISONI, demeurant 31, Résidence du Golfe, Abbartello, 20113 Olmeto

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 06

### SAS LAURENT PERE ET FILS

Société par Actions Simplifiées  
Au capital de 8000 euros  
Siège social : Route de la Testa  
Sainte-Lucie de Porto-Vecchio  
20144 Zonza

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/10/2021 à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

#### LAURENT PERE ET FILS (LFPF)

Siège : Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 8000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet : \* Achat, Vente, importation et exportation de toutes marchandises de type alimentaire.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Jean Jacques LAURENT, demeurant Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

Directeur général : Guillaume LAURENT, demeurant Route de la Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 28/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : **MARE STELLE**

Siège social : Chez A2B IMMO, Centre Commercial Tintorajo, 20600 Furiani

Objet social :

- L'acquisition de terrains à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrains ;

- L'aménagement et la construction sur ces terrains, de l'immeuble ou des immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. José-Paul MALPELLI demeurant 17, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia, du 30/10/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition par quelque moyen que ce soit de participations, titres, parts, actions de toutes personnes morales immatriculées ou non et ce sans exception ni réserve.

Toute assistance et prestation de services auprès de ces mêmes personnes morales et toute animation dans son sens le plus large de tout groupe de personnes morales.

L'ensemble dans le respect des pouvoirs dévolus aux organes élus des personnes morales au sein desquelles les prises de participations ont été effectuées.

Dénomination : **HOLDING LAKSHMI**.

Siège social : Rue Belvédère, Résidence Ornato, Bât B, 20200 Bastia.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Cession des actions : Libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Mr. Laurent DUCHAZEAUBENEIX, demeurant Rue Belvédère, Résidence Ornato, Bât B, 20200 Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 09



## LES JURISTES ASSOCIÉS DE L'OUEST

Société d'Avocats

Patrice SERVEL - Kamini DOUCET

17, rue Marie Curie

44230 Saint Sébastien Sur Loire

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé électroniquement selon le mode DocuSign en date du 29 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION SOCIALE : ANGHERIK**  
**FORME SOCIALE : Société par Actions Simplifiée**

**SIEGE SOCIAL : Querciu - 20215 PORRI**  
**OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, brasseries et bars, que ce soit par voie d'apport, de création de société, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, de location-gérance ou autrement, la cession de tous fonds de commerce dont elle serait propriétaire, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.**

**DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS**  
**CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € de nominal chacune, entièrement libérées.**

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**  
**TRANSMISSION DES ACTIONS :**

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute mutation d'actions est soumise à l'agrément préalable de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT : Monsieur Jérôme COLONNA-SANTINI** demeurant à PORRI (20215), Querciu.

**IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.**

Pour avis,  
Le Président.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 08/11/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme : Société par Actions Simplifiée**

**Dénomination : A.D.D.M.**

**Siège : Chez Apex Travaux Spéciaux, Z.I. de Baléone, Lotissement Pasqualini, 20167 Sarrola-Carcopino**

**Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**

**Capital : 10.000 Euros**

**Objet : Toutes opérations financières quelconques, notamment la souscription, l'achat, la vente de toutes parts, actions ou valeurs de toutes sortes ; L'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques ;**

Et notamment l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, de toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

**Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.**

**Agrement : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**

**Président : Monsieur Arnaud, Yves HOLLINGER, demeurant à ECCICA-SUA-RELLA (20117) Valle di Bori, St Jean de Pisciatella**

**La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,  
Le Président.

N° 11



Etude de Maîtres

**Patrick FOUQUET,****Béatrice DOMINICI,****Corinne****FOUQUET-ANTONIOTTI****et Martine****MASSONI-LIEUTAUD**

Notaires Associés à

Ville de Pietrabugno

(Haute-Corse)

Toga, Immeuble "Le Napoléon".

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FOUQUET-ANTONIOTTI Corinne Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon", le 14 octobre 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.**

**La dénomination sociale est :**

**LA MARIANNE DU REGENT.**

**Le siège social est fixé à : AJACCIO (20000) 3, Avenue Eugène Macchini, Immeuble Le Régent.**

**La société est constituée pour une durée de 99 années**

**Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS [2.000 EUR]**

**Les apports sont :**

- Monsieur Alain SPADONI apporte la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS [990,00 EUR],

- Madame Anne VALLEE apporte la somme de DIX EUROS [10,00 EUR],

- Monsieur Olivier LE HAY apporte la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS [990,00 EUR],

- Madame Marie-Julie LE HAY apporte la somme de DIX EUROS [10,00 EUR].

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis,  
Le Notaire.

N° 12

## A PANETERIA DI A PIAZZA PAOLI

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social :

15, Avenue Président Pierucci

20250 Corte

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 29 Octobre 2021, à CORTE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**A PANETERIA DI A PIAZZA PAOLI**

**Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

**Objet : L'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, salon de thé, traiteur, sandwichs, quiches, pizzas et boissons et plus généralement l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en général de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter.**

**Siège social : 15, Avenue du Président PIERUCCI - 20250 Corte**

**Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS de Bastia**

**Capital social : 1000 euros**

**Président : Monsieur GIMENEZ YANNICK, VINCENT. Né le 17 Décembre 1980 à MARSEILLE, demeurant à Corte [Corse-du-Nord], 15, Avenue Président Pierucci,**

**Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.**

**Transmission des actions : Cession libre des actions.**

**Immatriculation sera faite au RCS de Bastia.**

Pour avis,

N° 13

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à du 4/11/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**

**Dénomination sociale : AMIDORIA**

**Siège social : CROCE - Hameau Grégoire - 20232 Poggio d'Oletta**

**Objet social : La création, l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers, la division, la construction, la mise en valeur, la location, la vente d'immeubles bâtis ou non bâtis, la gestion de biens immobiliers ou mobiliers, fonds de commerce, usines, ateliers, entrepôts ; l'acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la mise en valeur de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation, l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non professionnelle au moyen d'un bail commercial ou autre, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou autrement des immeubles qui seront apportés à la société ou acquis par elle, la conclusion de baux commerciaux, de baux à usage professionnel et d'habitation et professionnel, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat, la signature de tous actes en vue de l'acquisition, la signature de contrat de prêt à cet effet ainsi que la cession d'immeubles appartenant à la**

société, la mise à disposition des biens acquis par la société à titre gratuit au profit des associés et ou gérants de la société.

**Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS**

**Capital social : 200.000 euros**

**Gérance : M. Eric AMISSE et Mme Martine MONTESINO épouse AMISSE, demeurant Croce - Hameau Grégoire - 20232 Poggio d'Oletta.**

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.

N° 14

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 novembre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME : Société par Actions Simplifiée**

**DENOMINATION :**

**BOUCHERIE JEAN-LOU CONSTANT**

**CAPITAL : 1000 euros**

**SIEGE : Cuticcio - Marine De Sisco - 20233 Sisco**

**OBJET : Boucherie, charcuterie et traiteur sédentaire et ambulancier ;**

**DUREE : 99 ans**

**PRESIDENT : Monsieur Jean-Louis, François, Victor CONSTANT, né le 22 mai 1985 à BASTIA (HAUTE-CORSE), demeurant Hameau de CROSCIANO à SISCO [20233]**

**IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.**

Pour avis,



N° 15

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29 septembre 2021, a été constituée la Société suivante :

**DENOMINATION : CARLANTORIANI**

**FORME : Société Civile**

**SIEGE SOCIAL : VILLA E CALDANE, Terrasses de Cardo, SAN GAETANO à BASTIA [20200]**

**OBJET : La gestion et l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières ou de droits de souscriptions à des augmentations de capital, émises par toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale par tous moyens, achat, souscription, apport, fusion, ne remettant pas en cause le caractère civil de la société, emprunter, l'exercice de tous les droits attachés auxdits titres, et auxdits droits de souscription, et notamment, la perception de dividendes, le vote au sein des assemblées de toute nature, la souscription à toutes augmentations de capital, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation des valeurs mobilières de portefeuille devenues inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.**

**DUREE : 99 années**

**CAPITAL : 141000 euros**

**APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros**

**APPORTS EN NATURE : 140.000 euros**

**GERANCE : Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée, est :**

**\* Jean-Charles MARTINELLI, demeurant à Villa E CALDANE - Les Terrasses de CARDO - 20200 Bastia**

**CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement entre associés.**

**Immatriculation au RCS de Bastia.**

Pour avis, La Gérance.



**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 28 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **MECA TP**  
Siège : Pasciale Ascijau, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Mécanique générale, entretien et réparation de tous véhicules à moteurs. Ventes de pièces détachées pour tous véhicules à moteurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 95 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur GAULT Florent, demeurant route de Palombaggia, Lieu-dit Ascijau, 20137 Porto-Vecchio  
Directeur général : Monsieur GAULT Tristan, demeurant route de Palombaggia, Lieu-dit Ascijau, 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION GERANT**

N° 17

**3 WF**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 4, Lot. U Paternu

20600 Furiani

800 572 661 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01.07.2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Florence VIVIER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Nour Eddine AKACHAR, demeurant à BORGHO (20290), Lotissement les Chênes, Lieu-dit Valrose, pour une durée illimitée à compter du 01.06.2021.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 18

**CAMPANO-IMMO**

Société Civile Immobilière

Au capital de 3000.00 €

Siège social : Lieu-dit Ogliastrone

Chez Mr MINICONI Pierre, 20167 Afa

494 227 374 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021, il résulte que Monsieur Paul-Antoine MINICONI, co-gérant, a démissionné de ses fonctions, à compter du 8 octobre 2021. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**SAVANNAH**

SCI au capital de 830.000 €

Siège social : 14, A Lunera

Rocade de Porticcio, 20166 Porticcio

804 238 194 RCS d'Ajaccio

Le 27/10/2021, l'AGE a décidé de nommer gérant, M. Dominique STRAZZA-BOSCO, 14, A Lunera, Rocade de Porticcio, 20166 Porticcio en remplacement de Mme Corinne MAXIMO. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 20

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Par acte sous seing privé en date du 9 novembre 2021, il résulte que Monsieur Pierre-Jean MARRAS a démissionné de ses fonctions de gérant de la SARL PIZZA VIEUX PORT. Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1000.00€, sise à AJACCIO [20000] 4, Rue des Anciens Fossés, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 819 042 755, à compter du même jour.

Pour avis, Monsieur Pierre-Jean MARRAS.

N° 21

**ACCUNSENTU**

SARL au capital de 8000 euros

Siège social :

Chemin du Ranucchietto, 20167 Ajaccio

882 571 284 RCS Ajaccio

L'AGE du 01/09/2021 a décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de M. Leandri Marc, de M. Lionnais Yannick et M. Poli Joseph à compter du 01/09/2021. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 22

**SCI DE L'ETANG**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1200 €

Siège Social : 105, Rue d'Estaires

59232 Vieux Berquin

RCS : Dunkerque 492 124 409

PERSONNES HABILITEES A ENGAGER LA SOCIETE : Monsieur Bernard SCHOONHEERE demeurant à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, ZONZA [20144] Immeuble l'Ortu, Apt n°4, 2ème étage, Route de PINARELLO Madame Christine SCHOONHEERE demeurant à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, ZONZA [20144] Immeuble l'Ortu, Apt n°4, 2ème étage, Route de PINARELLO Monsieur Hervé SCHOONHEERE demeurant à GINESTAS [11120] 184 Chemin de Mandosse

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2021, il résulte que le siège social a été transféré à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, ZONZA [20144], Immeuble l'Ortu, Apt n°4, 2ème étage, Route de PINARELLO, à compter du 1er octobre 2021.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 492 124 409 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, La Gérance.

**SCI SCHOONHEERE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €

Siège Social : 105, Rue d'Estaires

59232 Vieux Berquin

RCS : Dunkerque 424 141 406

PERSONNES HABILITEES A ENGAGER LA SOCIETE : Monsieur Bernard SCHOONHEERE demeurant à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, ZONZA [20144] Immeuble l'Ortu, Apt n° 4, 2ème étage, Route de PINARELLO Madame Christine SCHOONHEERE demeurant à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, ZONZA [20144] Immeuble l'Ortu, Apt n° 4, 2ème étage, Route de PINARELLO

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2021, il résulte que le siège social a été transféré à SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144] ZONZA, Immeuble l'Ortu, Apt n°4, 2ème étage, Route de PINARELLO, à compter du 1er octobre 2021.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 424 141 406 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 24

**AUTO EXPRESS CORSE**

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : RN 193 - Station Vito

Face Au Casino - 20260 Calvi

833 667 165 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 1er novembre 2021, il résulte que :

- Le siège social est modifié, à compter du 01/11/2021 de CALVI [Corse] - RN 193 - STATION VITO - Face au Casino, à Station Service PADULE - Route Nationale 197 - 20260 CALVI.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 25

**CORSE SEQUOIA EXPERTISE COMPTABLE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Lieu-dit Favale

Route de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

B 848 399 275 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des actionnaires en date du 1er Octobre 2021, la résolution suivante a été adoptée :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante :

Lieu-Dit Effrico 3 - Centre A STELLA - RP de Baléone - 20167 SARROLA-CAROPINO

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**SCI LE CASOT DE PALOMBAGGIA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 €

Siège social : 3, rue d'Orléans

31000 Toulouse

RCS Toulouse 825 261 936

L'AGE du 21.04.2021 a décidé de transférer le siège social de la société de 3, rue d'Orléans, 31000 TOULOUSE à Route de Palombaggia, 20137 PORTO VECCHIO, à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence - Gérant : M. ERIC CARRIERE, né le 21.05.1957 à Gaillac [81], demeurant 3 rue d'Orléans, 31000 Toulouse - Durée de la société : 99 ans

- Objet social : L'acquisition, la détention, de tous biens et droits réels immobiliers, La construction de tout immeuble ou bien immobilier, L'administration et la gestion du patrimoine social notamment par la conclusion de tous baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite, A l'effet de concourir à la réalisation de l'objet social, emprunter toutes sommes, conférer toutes garanties au prêteur, se porter caution hypothécaire, Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles sociaux au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations quelconques mobilières ou immobilières, juridiques ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

La société qui est immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 825 261 936 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 27

**CASADINOI**

Société Civile

Capital social : 1000 Euros

Siège social : Sarrola-Caropino

20167 - Mezzavia - Gare de Mezzana

**Transféré**

Ajaccio [20000] Chemin, de Torreta,

Rte du Salario

R.C.S. : Ajaccio D 878 356 831

Suivant délibération extraordinaires des associés en date du 4 novembre 2021, le siège de la société a été transféré de SARROLA-CAROPINO [Corse du sud] Gare de Mezzana à AJACCIO Chemin de Torreta - Route du Salario. Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 28

**VMC**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 101, Lot Bevinco

20620 Biguglia

834 375 081 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 1er novembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 3, rue PINO - 20200 BASTIA, au 101, Lot BEVINCO - 20620 BIGUGLIA. L'article des statuts y afférent a été modifié en conséquence.

La présidence,

N° 29

**CARA**

Société Civile

Capital social : 500 €uros

Siège social : Ajaccio (20000)

Résidence des Îles

Le Malte D - Rue de l'Archipel

**Transféré**

Chemin, de Torreta - Rte du Salario

R.C.S. : Ajaccio D 529 495 285

Suivant délibération extraordinaires des associés en date du 30 juin 2021, le siège de la société a été transféré de AJACCIO Résidence des Îles - Le Malte D - Rue de l'Archipel à AJACCIO - Chemin de Torreta - Route du Salario. Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

**MEZZANA**

Société Civile

Capital social : 213.930 €uros

Siège social : Ajaccio (20000)

Résidence des Îles

Le Malte D - Rue de l'Archipel

**Transféré**

Chemin, de Torreta - Rte du Salario

R.C.S. : Ajaccio D 529 495 285

Suivant délibération extraordinaires des associés en date du 30 juin 2021, le siège de la société a été transféré de AJACCIO Résidence des Îles - Le Malte D - Rue de l'Archipel à AJACCIO - Chemin de Torreta - Route du Salario. Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 31

**IVANNA**

Société Civile

**En cours de transformation****En Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000 euros

Siège social : 16, Allée des Mimosas

Lieu-dit Castagnola, 20167 Alata

838 937 175 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 23/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. La dénomination de la Société, son siège social et sa durée demeurent inchangés.

Le sigle est : GROUPE PRODIS  
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :  
**Capital : Ancienne mention : 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros chacune. Nouvelle mention : 1000 euros, divisé en 1000 actions de 1 euros chacune. Objet : Ancienne mention : Acquisition par tous moyens, la détention, la gestion de valeurs mobilières et parts sociales en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non et plus généralement**

toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social. L'activité de conseil, management, stratégie de développement. Nouvelle mention : - Le groupement d'entreprises d'achat et de vente en gros, demi-gros et détail de tous produits d'hygiène, d'entretien et de tous appareils de nettoyage, et de tous produits de conditionnement et d'emballage, et la mise en uvre de toutes actions devant permettre à ces entreprises de profiter de meilleures conditions d'achat et de livraison envers les fournisseurs référencés dans le domaine des produits d'hygiène, d'entretien et de tous appareils de nettoyage, - La constitution de tous catalogues et produits publicitaires se rapportant au même domaine et également destinés aux dites entreprises, - L'activité d'intermédiaire du commerce en produit d'hygiène, d'entretien et tous appareils de nettoyage et d'activité de commissionnaire, toujours dans l'intérêt desdites entreprises, - La prise de participations dans toutes sociétés pouvant faciliter le développement de l'activité sociale, - L'acquisition par tous moyens, la détention, la gestion de valeurs mobilières et parts sociales en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social, - L'activité de conseil, management, stratégie de développement, Dirigeants : Ancienne mention : Gérante Madame Viviane BABY demeurant 16 allées des Mimosas - Lieu-dit Castagnola - 20167 ALATA Nouvelle mention : Présidente : Madame Viviane BABY, demeurant à 16 allées des Mimosas - Lieu-dit Castagnola - 20167 ALATA. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

**BIANCHINI ET FILLE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

10, Faubourg Saint-Antoine

20250 Corte

892571639 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 3 Novembre 2021, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de vente de vêtements, prêt à porter, maroquinerie, chaussures et accessoires, dépôt-vente d'articles neufs et d'occasion et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 33

**SCI JF PAOLI ET FILS**

SCI au capital de 10.000 €

Siège social : Campo Maggiore

Marine de Farinole, 20253 Farinole

RCS 809 426 091 Bastia

L'AGE du 04/11/2021 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 01/01/22 : GUISSANI PAOLI. Mention au RCS de Bastia.

N° 34

**LOGILOC**

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : 9, avenue Beverini Vico

Immeuble Le Stella, 20000 Ajaccio

901 745 299 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021, il résulte que :

- **L'objet social de la société a été étendu**, à compter du 01/11/2021, 10:00, aux activités et opérations suivantes : Transport public national et international de marchandises. La location, l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de machines, de matériels d'équipements et d'engins de chantier pour les professionnels et pour les particuliers, la location de véhicules et poids lourds avec ou sans chauffeur, prestations de services aux professionnels et aux particuliers, travaux publics et forestiers.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La société a pour objet : La location, l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de machines, de matériels d'équipements et d'engins de chantier pour les professionnels et pour les particuliers, la location de véhicules et poids lourds avec ou sans chauffeur, prestations de services aux professionnels et aux particuliers, travaux publics et forestiers.

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet : Transport public national et international de marchandises. La location, l'achat, la vente, l'entretien, la réparation de machines, de matériels d'équipements et d'engins de chantier pour les professionnels et pour les particuliers, la location de véhicules et poids lourds avec ou sans chauffeur, prestations de services aux professionnels et aux particuliers, travaux publics et forestiers.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 35

Société Civile Immobilière

**CAPRI 1994**

Au capital de 500 €

RCS Bastia n° 803 281 898

Siège social : Monticello - 20220

15 Lot. E Valitelle

Chez M. ROMANI Jean Antoine.

Selon AGO du 01.10.2021, AGE du 01.10.2021

1] Mme Séréna ROMANI née le 7.02.1994 à BASTIA, demeurant 39 bis rue Pierre Richelmi, Immeuble le Kallinka, 06300 NICE a été nommée gérante en lieu et place de M. ROMANI Jean-Antoine à effet au 01.10.2021.

2] Le siège social a été transféré : Chez M. ANDRIES, 1, Lotissement Castellaccio - 20220 MONTICELLO à effet au 01.10.2021

Selon acte de cession du 01.10.2021 enregistré à BASTIA le 22.10.2021 dossier 2021 0042949/ 2B04P31 2021 A 01376, Mme Serena ROMANI a vendu une part de la société à Madame LLAPASSET Sylvie.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au RCS Bastia.

Le gérant,

N° 36

**TRANSPORTS FRIGORIFIQUES CORSES****Sigle : T.F.C.**

SARL transformée

En SAS au capital de 12.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Favagiolo

20167 Sarrola-Carcopino

324 489 020 Rcs Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 25/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 12.000 €uros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

**Chaque associé** a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Olga Noëlle NOMEILLINI (épouse PUDDA), gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ :**

Madame Olga Noëlle NOMEILLINI (épouse PUDDA), demeurant Lieu-dit U Pozzu, 20167 AFA

**COMMISSAIRES AUX COMPTES confirmés dans leurs fonctions :** La société BDO Paris Audit & Advisory, titulaire, la société DYNA AUDIT, suppléante.

Pour avis,  
La Présidente.

N° 37

**AVIS**

Suivant AGE du 31/12/2020, il a été décidé du transfert du siège social de la Société dénommée ALLIANCE FUNERAIRES MEDITERRANEE, SARL au capital de 9.750 €, RCS 442 355 483, ayant son siège social Route de Palavas, 34970 LATTES, à l'adresse suivante, à compter du 01/01/2021 : Lieu-dit GIOVAN PIETRO, Hameau de CAVO, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA, la dénomination sociale ayant été modifiée à compter du 01/01/2021 pour être désormais : LACOMBE, les articles 3 et 4 des statuts ayant été modifiés en conséquence. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant au domaine funéraire et toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Elle a été constituée le 20/05/2002 pour une durée de 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Le gérant est Mr Roger LACOMBE domicilié Lieu-dit GIOVAN PIETRO, Hameau de CAVO, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA.

La Société sera désormais immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,  
Le gérant.



N° 38

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
DE CONSTRUCTION VENTE  
LASATA**  
SCCV au capital de 1.524,49 €  
Siège social :  
15, rue du Général de Gaulle  
20137 Porto-Vecchio  
384 249 025 R.C.S. Ajaccio

Le 02/11/2021, l'AGE a décidé, à compter du même jour,  
- de transformer la société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE sans création d'un être moral nouveau.  
- de changer la dénomination sociale pour adopter « LASATA ».  
- de proroger la durée de la société de 69 ans.  
- de modifier l'objet social pour « L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; L'exploitation en parahôtellerie de toutes résidences de tourisme. »  
Il n'a pas été apporté de modification au siège social et au capital social.  
PRESIDENT : M. Joseph TERRAZZONI, 15 rue du Général de Gaulle, 20137 Porto-Vecchio

\* Mentions complémentaires :  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Mention RCS Ajaccio.

Pour avis.

N° 39

**L'ALTO DI PINARELLO**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 27.624 euros  
Siège social : Pinarello - Zonza  
20137 Ste Lucie de Porto-Vecchio  
442 339 586 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social à l'activité d'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 40

**ACME**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 600 euros  
Siège social : Friscolaccio  
20222 Brando  
879 105 195 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er Octobre 2021, il résulte que :  
Madame Carole Agostini, demeurant 7 rue des bucherons, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Anaïs Monnet, démissionnaire.  
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Anaïs Monnet a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame Carole Agostini.

Pour avis,  
Le Président.

N° 41

**SATELLITE  
ET VIDEO SYSTEMES**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000.00 €  
Siège social : Résidence CASAIOLA  
Bâtiment A, Lupino, 20600 Bastia  
437 669 377 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 31 juillet 2021 :  
- Monsieur Karim MAHJOUR, demeurant 12 Rue des Etoiles - 06100 NICE (Alpes Maritimes), a été nommée en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Michel VILLECHALANE et de Monsieur Mickaël VILLECHALANE, gérants démissionnaires ce jour.  
- Le siège social a été transféré, à compter du 26/07/2021, de Résidence CASAIOLA Bâtiment A, LUPINO, BASTIA (Corse), à 12 Rue des Etoiles, 06100 NICE (Alpes Maritimes), l'article 4 des statuts a été modifié.  
En conséquence, la Société, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE désormais compétent à son égard.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 42

**MARIANNE**  
Société par Actions  
Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 100 euros  
Siège social : 17, Domaine Suartello  
20090 Ajaccio  
887 881 613 RCS Ajaccio

Le 06/11/20, l'associé unique a nommé M. Frédéric ROMEI, domicilié Résidence Alzo Di Sole, Bât. F, BP 594, 20189 AJACCIO CEDEX 2 et M. Marc ROMEI, domicilié Résidence Alzo Di Sole, Bât. F, BP 594, 20189 AJACCIO CEDEX 2, respectivement Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 43

**ENA**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 euros  
Siège social : Marine de San Ambroggio  
20260 Lumio  
484 119 896 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 Novembre 2021 :  
L'assemblée générale décide de nommer :  
FIPAR AUDIT, 120 rue Outarde - ZA en Beauvoir - 01500 CHATEAU GAILLARD, 821 030 509 RCS Bourg-en-Bresse en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.  
La durée des fonctions des Commissaire aux comptes, qui est de trois exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.  
Le Commissaire aux comptes a fait savoir, en ce le concerne, qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Pour avis,

N° 44

**AJ FOOD**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Pôle de Mezzavia  
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio  
890 969 231 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions unanimes en date du 22 octobre 2021, la collectivité des associés a décidé :  
- d'acter de la démission de Monsieur Maxime GAUTIER de son mandat de Directeur Général, nommé en qualité de nouveau Directeur Général, Monsieur Jonathan TASTEVIN pour une durée indéterminée,  
- de modifier l'objet social et de consacrer la Société aux activités de restauration de type rapide (5610C), et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts,  
- de changer la dénomination sociale de la Société qui sera désormais AJ FOOD au lieu de MAJ HOLDING, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,  
- de transférer le siège social du route de Mezzavia, Lieu-dit Mezzavia, 20167 AJACCIO au Pôle de Mezzavia, Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 45

**OB SERVICES**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100,00 euros  
Siège social :  
9, Avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia  
538 699 612 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25.10.2021, l'associé unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de « missions de conseils et de management opérationnel dans la création, le lancement et l'exploitation de résidences seniors et EHPAD. Prestations de services ayant trait à la maintenance, l'entretien » et de supprimer de l'objet social l'activité de : « prestations de services ayant trait à la sécurité » et « la location de véhicules avec chauffeurs » et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 46

**SCI JF PAOLI ET FILS**  
SCI au capital de 10.000 €  
Siège social : Campo Maggiore  
Marine de Farinole, 20253 Farinole  
RCS 809 426 091 Bastia

L'AGE du 04/11/2021 a décidé de modifier l'objet social comme suit, à compter du 01/01/2022 : L'acquisition, la détention et l'administration, pour son propre compte exclusivement, tant en France qu'à l'étranger, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels tels que terrains bâtis ou non bâtis, immeubles et droits immobiliers par nature ou par destination, valeurs mobilières de toute nature, cotées ou non cotées sur un marché officiel, titres de créances, fonds de commerce, ainsi que tous droits incorporels ou intellectuels, brevets et marques, et ce, sans que la présente énumération soit limitative.  
Mention au RCS de Bastia.

 **04 95 32 02 38**

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 47

**SINISERA FRUITS**  
Société par Actions Simplifiées  
à Associé Unique en liquidation  
Au capital de 1000.00 €  
Siège Social : Lieu-Dit Saint Just  
20215 Vescovato  
RCS Bastia 847 686 375

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021 à 16 heures, l'actionnaire unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société.  
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.  
Madame SPALETTI (Née PAOLI) Madeleine, demeurant Hameau de Torra, 20215 VESCOVATO, est nommée liquidateur.  
Le siège de la liquidation est fixé à : Hameau de Torra, 20215 VESCOVATO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Mme SPALETTI (Née PAOLI) Madeleine,  
Liquidateur,

N° 48

**SINISERA FRUITS**  
Société par Actions Simplifiées  
à Associé Unique en liquidation  
Au capital de 1000.00 €  
Siège Social : Lieu-Dit Saint Just  
20215 Vescovato  
RCS Bastia 847 686 375

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2021 à 17 heures, l'associé unique a :  
- approuvé les comptes définitifs de liquidation,  
- déchargé Madame SPALETTI (née PAOLI) Madeleine de son mandat de liquidateur,  
- donné à cette dernière quitus de sa gestion,  
- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.  
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,  
Mme SPALETTI Madeleine, Liquidateur,

N° 49

**SCI SISCO MARINA**  
Société Civile en liquidation  
Au capital de 150,00 euros  
Siège : C/O Pierre Tognetti  
Lieu-dit Campelle Soprane  
20233 Pietracorbara  
Siret : 445 020 696 00016

L'Assemblée Générale réunie le 2 Novembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre TOGNETTI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 50

**MAIRIE DE CRISTINACCE**

20126 CRISTINACCE

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**PROJET DE CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE  
SUR LES PARCELLES OB 0087 ET 0089**AVIS D'INFORMATION**

La commune de Cristinacce a été saisie par la S.A.S. CORSICA ENERGIA immatriculée au R.C.S. de Bastia 880 978 333 d'une demande de prise à bail emphytéotique de parcelles relevant de son domaine privé, cadastrées section OB n° 0087 et 0089, d'une superficie de 0.197km<sup>2</sup>, sise lieu-dit U Capizzolu pour une durée de vingt ans, renouvelable deux fois pour la même durée à l'initiative du propriétaire.

Ceci, en vue d'y implanter un parc photovoltaïque d'une puissance de 5 MwC. Le cahier des charges visant à organiser la présentation de toute manifestation d'intérêt concurrente est à la disposition des tiers intéressés auprès de la mairie de Cristinacce - Capo Soprano - 20126 Cristinacce.

[Tel : 04 95 26 20 42 - E. mail : [mairie.cristinacce@orange.fr](mailto:mairie.cristinacce@orange.fr)] jusqu'au 03/12/2021. Il peut également leur être communiqué, sur demande, par voie électronique. Les propositions concurrentes devront parvenir en mairie de Cristinacce au plus tard le 03/12/2021 à 12h00.

**DERNIERES MINUTES**N° 51  


Etude de Maîtres  
**Nelly PORÉE**  
**Thibaut DEVILLE**  
**et Adélie JAUNET**

Notaires Associés à CAEN (Calvados),  
66, Boulevard Yves GUILLOU

**SCI E.2.R.M.**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 66.000,00 €  
Siège social : La Vigna, 20260 Calvi  
439 419 094 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION**

Suivant décisions de l'associée unique en date du 23 octobre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Madame Joséphine ROUX née BERNOT, demeurant 55 rue de la Chapelle, 14000 CAEN, a été nommée en qualité de liquidateur et il a été mis fin à ses fonctions de gérante. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de la liquidation est fixé à La Vigna, 20260 CALVI ainsi que toutes correspondances. Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le notaire.

N° 52

**C.A.L.K-M**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,00 €  
Siège social : Imm Les Remparts  
Bd Wilson - 20260 Calvi  
411 546 757 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2021 :  
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.  
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 53

**SARL CAPRAIA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 18.000,00 €  
Siège social : Campelle Soprane  
c/o M. Jean Tognetti  
20233 Pietracorbara  
Siret : 752.831.339.00011

L'Assemblée Générale réunie le 2 Novembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre TOGNETTI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 54

**SCI START ALH +**

En liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Siège social :  
28, Rue du Commandant l'Herminier  
Funtana Vecchia, 20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 885 016 923

L'assemblée générale ordinaire du 25/10/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 25/10/2021. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 55

**PRO CONSULT**

SARL Unipersonnelle  
Au capital de 1000 €  
Siège social : Parc de La Torricella  
Valrose - 20620 Biguglia  
818576241 RCS de Bastia

Par AGE du 25/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital de 79000 € par INCORPORATION DE RESERVES pour le porter à 80000 €. ARTICLE 7 des statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS de Bastia.

N° 56



Etude de Maîtres

**Nelly PORÉE**  
**Thibaut DEVILLE**  
**et Adélie JAUNET**

Notaires Associés à CAEN (Calvados)  
66 Boulevard Yves GUILLOU

**SCI E.2.R.M.**

Société en liquidation  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 66.000,00 €  
Siège social : La Vigna, 20260 CALVI  
439 419 094 RCS Bastia

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'associée unique en date du 23 octobre 2021, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Madame Josée ROUX née BERNOT demeurant 55 rue de la Chapelle, 14000 CAEN, de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés et mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le notaire.

N° 57

**LA CALELLA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 52.500 €  
Siège social : Ld « LA CALELLA »  
C/o Mme Olivia Kritter Brun  
20248 Tomino-525389201 R.C.S. Bastia

L'Assemblée Générale du 31 Octobre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. La SCI LA CALELLA sera radiée du RCS de Bastia.

N° 58

**PERSPECTIVE CORSE DISTRIBUTION**

SARL au capital de 7.500 €uros  
Siège social : Baglione  
20167 Sarrola-Carcopino  
449 646 108 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 59

**ANNONCE RECTIFICATIVE**

de l'ANNONCE PARUE  
LE 1er OCTOBRE 2021 N° 37 - N°6893.  
Concernant AVIS DE CESSION  
ENTRE Les Consorts FRATACCI  
et la Société ELY'SA.

Il a été omis de préciser :  
"Cession de bail et de licence IV au prix de :  
- 5000 euros réglé comptant pour le droit au bail.  
- 30.000 euros réglé comptant pour la licence IV".  
Le reste sans changement.

Pour avis,

N° 60

**SARL D'EXPLOITATION DES ETS "CARLOTTI"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,25 euros  
Siège social : 18, Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
391 092 400 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 29.10.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**Annonces légales**

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

**Par E-mail :**

al-informateurcorse@orange.fr

**Par téléphone :**

04 95 32 89 92

**Par Fax :**

04 95 32 02 38

**Par courrier :**

Immeuble MAREVISTA - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

**Dans nos locaux :**

1, rue Miot - 20200 Bastia

N° 61

**FIN DE LOCATION GÉRANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de fabrication et vente de sandwiches, panini, salades et ventes de boissons non alcoolisées, sis et exploité 1 Rue Gabriel PERI, 20200 BASTIA, consentie par acte en date à BASTIA du 27 août 2020.

Par : LA CANTINE DE LA GARE, SARL au capital de 500 euros, dont le siège social est 11 Bd du Général de Gaulle, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 877 578 153, propriétaire dudit fonds, au profit de ALCM, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est 1, Rue Gabriel PERI, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 889 031 050, a pris fin à la date du 31/08/2021.

Pour avis,

N° 62

**INDIS**

Sarl au capital de 2.000.000 €  
Siège social : Route de Caldaniccia  
20167 Sarrola-Carcopino  
R.C.S Ajaccio B 338.065.949

Le 02/11/2021, l'AGE a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves en le portant de 500.000 Euros à 2.000.000 Euros en émettant 1.500 actions ayant chacune une valeur nominale de 1000 Euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mr Henri ERPELDING résidant 35, Colines du Scudo - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO demeure Gérant de la société.  
Mentions faites au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



**L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE, dite FALEP DE CORSE-DU-SUD,**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social à AJACCIO (20090), Immeuble Louisiane, Bât. A, rue Paul Colonna d'Istria, déclarée auprès de la Préfecture de Corse-du-Sud dont le numéro de SIREN est le 306 663 717

**L'ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE HAUTE-CORSE, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE, dite FALEP DE HAUTE-CORSE,**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social à BASTIA (20600), Les Logis de Montesoro, Bâtiment I45, déclarée auprès de la Préfecture de Haute-Corse dont le numéro de SIREN est le 309 047 249

**AVIS DE FUSION**

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD a été créée le 09 mars 1957 en Préfecture de Corse (N°217/57). LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE HAUTE-CORSE a été créée le 23 mai 1976, déclarée à la préfecture de Haute Corse et publiée au Journal Officiel du 29 juin 1976.

Ces associations ont pour objet au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elles invitent les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

- de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
- de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
- de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité digne de chaque être humain.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD, lors du conseil d'administration en date du 28/05/2021 et LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE HAUTE-CORSE, lors du conseil d'administration du 31/05/2021, sus-désignées, ont établi par acte sous-seing privé, un traité de fusion aux termes duquel LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DE-

PARTEMENTALE DE HAUTE-CORSE, fera fait apport à titre de fusion-absorption à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD, de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE devant être dévolue à LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

Les comptes de de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE et de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social de chacune des associations intéressées. Les associations participantes, sur la base de ces comptes ont évalué les éléments d'actif apportés et les éléments de passif pris en charge à la valeur nette comptable au 31 décembre 2020. L'actif apporté s'élevant à 169.635 euros et le passif s'élevant à 257.203 euros, l'actif net apporté ressort à un montant négatif de 87.568 euros.

Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux associations participant à la fusion appelée à se réunir après un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis, mais avant le 31 décembre 2021.

Les membres de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD seront par ailleurs amenés à statuer sur la dénomination sociale de l'association qui deviendrait :

« Fédération des Associations Laïques et d'Éducation Permanente » FALEP

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE.

L'opération prendrait effet le 1er janvier 2021, les opérations réalisées par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE depuis cette date devant être considérés comme accomplis par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD.

Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

Pour avis,  
La Présidente de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORSE-DU-SUD  
La Présidente de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-CORSE.

N° 64

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue le 5 Mars 2021 concernant la location Gérance entre la SARL CESARIE et Madame MASSIMI Martine :

Il y avait lieu de lire « pour une durée de 12 mois à compter du 20 Mai 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction ».

**SRP**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.00 €  
Siège social : Résidence Parc Fiorella  
Bât C - 20000 Ajaccio  
885 179 630 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 14 octobre 2021, il résulte que les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital par apport de titres sociaux.

Il a été ajouté à l'article 7 : « Par acte sous seing privé en date du 4 octobre 2021, il a été apporté, par Madame Stéphanie PANNETIER, née RICHARD, à la société quarante (40) titres sociaux numérotés de 41 à 80, de la Société TEX MEX COFFEE, Société à Responsabilité Limitée sise à AJACCIO (20000), Espace Santa Lina, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°503 736 860, au capital de 8000 euros. »

L'article 8 a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cinq cents (500) euros.

Il est divisé en cinquante (50) actions de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

\* Nouvelle mention :

Suite à une augmentation de capital en date du 14 octobre 2021, le capital social est fixé à la somme de deux cent mille cinq cents (200.500) euros.

Il est divisé en vingt mille cinquante (20.050) actions de dix (10.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

Le reste de l'article est sans changement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 66

**S.A.S "AMONOMA"**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8000 €  
Siège social : 7, Boulevard Roi Jérôme  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 834 728 321

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 novembre 2021 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 04 novembre 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Anne-Marie SCHWEITZER demeurant 8, Rue de la Laine, 68000 COLMAR, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à 7, Boulevard Roi Jérôme, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,



**SELARL LIBERTAE-JURIS AVOCATS**

Avocats Associés  
6, Avenue Pascal Paoli  
20000 Ajaccio  
04.95.51.63.00/04.95.50.58.49  
doume-ferrari@orange.fr  
vauillier.amanda.avocat@gmail.com

Suivant acte sous signatures privées établi à AJACCIO le 02 Novembre 2021, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 05 Novembre 2021 [Référence 2A04P31 2021 A 01272],

La SNC MILELLIRI-BARANOVSKY, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 538 271 057, dont le siège social est 61 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO, a vendu à la SNC GUERRINI, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 901 076 455, dont le siège social est Résidence de la Genovese - Route du Docteur Jean-Paul de ROCCA-SERRA, un fonds de commerce de détails de produits à base de tabac sis et exploité, 61, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO comprenant les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Prix : 175.697,15 €uros : éléments incorporels et matériel et mobilier commercial : 150.000,00 €uros ; stock de tabac et cigarettes : 25.697,15 €uros.

Effet de la vente au jour de la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par la SELARL LIBERTAE-JURIS AVOCATS, Avocats associés au Barreau d'AJACCIO, y demeurant 6, Avenue Pascal Paoli - 20000 AJACCIO.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 68

**DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE**

Par Ordonnance de Madame La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia, en date du 27 octobre 2021, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SCI TOMBA, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 329 581 623.

N° 69

**LE MEKONG**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation au capital de 500 €  
Siège social : 50, rue Alexandre Sauli  
20270 Aléria-881389852 R.C.S. Bastia

L'AGE du 03/11/2021 a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
- nommé comme Liquidateur Jean Louis SANTONI, Piedi Bernardo, 20270 ALERIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Piedi Bernardo, 20270 ALERIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention RCS : Bastia.

# **COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021**

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de rater sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

AUTISME

## Une maison d'accueil spécialisée à Bastia



**Le 5 novembre**, le groupe Ugecam Paca Corse, l'union pour la gestion des caisses de l'assurance maladie, a inauguré dans le quartier de Montesoro, à Bastia, une maison d'accueil spécialisée pour adultes souffrant de troubles autistiques mais aussi des patients polyhandicapés. Une inauguration automnale en grande pompe avec, pour l'occasion, le déplacement à Bastia de Thomas Fatome, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie. Pour autant, cet établissement baptisé par les résidents eux-mêmes U Pampasgiolu accueille ses premiers résidents depuis le mois d'août. Les locaux de la structure médicalisée, qui ont été financés à hauteur de 5 millions d'euros par la SEM Bastia Aménagement, peuvent recevoir vingt-quatre pensionnaires : huit prises en charge du côté du pôle polyhandicap et seize en ce qui concerne les troubles du spectre de l'autisme ; deux places d'urgence sont également disponibles au sein de l'établissement. Dans tous les cas, il s'agit de chambres individuelles, équipées différemment selon les pôles, avec du matériel médicalisé en lien avec les différentes pathologies dont souffrent les patients. Le bâtiment dispose également de salles communes pour permettre une meilleure sociabilisation. L'objectif de la structure est justement d'en faire un lieu de vie pour faciliter l'interaction entre les résidents, qui peuvent y vivre toute l'année, et la trentaine de personnels soignants, médecins, psychiatre, aides-soignants, éducateurs, kinésithérapeutes, qui s'occupent d'eux dans l'objectif d'une offre de soin globale. La vocation d'U Pampasgiolu qui malgré son emplacement dans les quartiers sud de Bastia est d'être un espace ouvert vers l'extérieur, notamment en raison de sa proximité avec le quartier d'Agliani, encore préservé d'une certaine urbanisation. La structure, notamment en ce qui concerne la prise en charge de l'autisme était attendue par les familles de la région bastiaise. Les places créées, même si leur nombre est encore insuffisant en Corse selon les associations qui étaient présentes à cette inauguration, vont permettre de soulager les familles de personnes autistes devenues adultes, mais également de les rapprocher d'eux, car jusqu'à présent un seul centre, situé à Ajaccio, pouvait les accueillir toute l'année. Si U Pampasgiolu accueille des personnes autistes de plus de 20 ans, les associations réclament la mise en place d'autres structures, différentes sur le fonctionnement, notamment des maisons autonomes, permettant d'accueillir un spectre plus large de l'autisme. Pour l'instant, du côté de l'Ugecam, on explique, et à juste titre, confirment les associations, que la création de cette maison d'accueil spécialisée répondait bien à un besoin sur le territoire bastiais, mais aucune annonce en ce qui concerne d'autres projets de ce type n'a été faite pour l'instant. À titre plus informatif, la direction de l'établissement annonce que quelques places sont encore disponibles, et que les familles désireuses ou en demande peuvent se rapprocher de l'établissement pour déposer un dossier. Les coûts liés à l'hébergement et aux différents soins sont pris en charge ou en partie par l'assurance maladie. ■ JE

Les chiffres de la semaine

# 7%

d'augmentation en octobre 2021 sur les recherches de promotions dans les hyper et supermarchés, selon une étude menée par Tiendeo, plateforme spécialisée dans les catalogues en ligne. Par rapport au mois précédent, les recherches pour le discount alimentaire ont doublé. Les consommateurs français ont recherché plus d'offres de viande (+80%), huile (+30%), lait (+114%), sucre (+1120%), farine (+33%), café (+14%), pâtes (+27%) et poisson (+58%).

Les chiffres de la semaine

# 80%

des fonds du plan de relance en faveur de la culture sont affectés à la région parisienne, près du tiers des crédits allant uniquement à l'Opéra de Paris, la Comédie française et la grande Halle de la Villette, selon un rapport du Sénat sur l'utilisation de ces crédits. Seuls 20% des crédits sont distribués à un niveau local par l'Etat -principalement au niveau régional- et vont donc surtout aux « gros » acteurs labellisés, familiers des circuits de subventions publiques.

Les chiffres de la semaine

# 69%

des personnes sourdes et malentendantes jugent les sous-titres de qualité insuffisante pour permettre de suivre les débats politiques, selon les résultats d'un sondage Ifop pour la Fondation Jean Jaurès et Média'Pi site d'information dédié aux personnes sourdes et malentendantes. Or 71% des sourds et malentendants disent s'informer via la télévision, grâce aux sous-titres et à la traduction en langue des signes qui, elle, n'est pas obligatoire.





Photo Verne Ho • Unsplash

## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

### L'observatoire territorial officiellement lancé

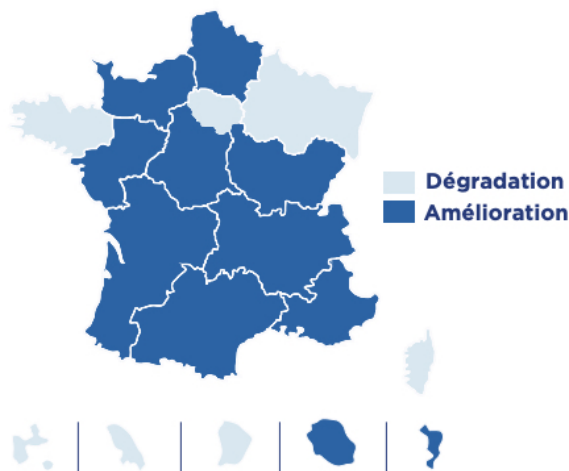
**Selon les chiffres** qui recensent les violences faites aux femmes en France, entre le début de l'année et le 18 octobre 2021, 93 femmes ont été tuées et 220 000 ont été victimes de violences physiques et sexuelles. La Corse n'est pas épargnée par ce phénomène: environ 600 cas de violences intrafamiliales y sont recensés annuellement et en 12 ans, dix femmes y ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces chiffres étant ceux des violences constatées, ils ne donnent qu'une appréciation très partielle de la réalité. On estime en effet que seulement 20 % des victimes portent plainte. En 2016, cette question était ciblée dans les orientations stratégiques de la commission en charge des problématiques de violence à l'Assemblée de Corse et des travaux ont été engagés sur le sujet. En juillet 2018, une délibération de l'Assemblée de Corse actait le principe de la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, décision confirmée par une nouvelle délibération, en mai 2019. Le Conseil exécutif de Corse a depuis lors travaillé à la mise en place, au sein de la Collectivité de Corse, de cet observatoire, basé à Bastia, qui été doté d'une équipe administrative et a pu commencer à fonctionner en mars 2021. Son inauguration avait cela dit été différée en raison de la période électorale. Il a été officiellement installé le 9 novembre 2021 par Lauda Guidicelli-Sbraggia, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale. Cette structure repose sur un partenariat entre les collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire insulaire et les différents acteurs intervenant auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations. Elle vise à permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène dans l'île, à renforcer le partenariat entre les différents acteurs afin mettre en place des réponses adaptées pour une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire. Une page web dédiée à l'observatoire territorial des violences faites aux femmes est d'ores et déjà en ligne sur le site de la Collectivité de Corse ([www.isula.corsica/observatoireterritorialdesviolencesfaitesauxfemmes/](http://www.isula.corsica/observatoireterritorialdesviolencesfaitesauxfemmes/)) ■ AN

## PETITES VILLES DE DEMAIN

### L'AFL scrute leur santé financière

**Fin octobre**, l'Agence France locale (AFL) a publié les résultats du premier baromètre consacré à la santé financière des collectivités sélectionnées pour le programme Petites villes de demain (PVD). Lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce programme cible plus de 1600 communes de moins de 20 000 habitants (dont une dizaine en Corse), exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer la capacité de leurs élus à définir et conduire un projet de revitalisation en leur donnant les moyens de conforter leur statut de centralité territoriale. L'étude a porté sur la période 2016-2020. Elle utilise la notation que l'AFL attribue à toutes les collectivités, calculée à partir des comptes annuels des collectivités et prenant en compte la solvabilité (pondérée à 55 %), le poids de l'endettement (pondérée à 20 %) et les marges de manœuvre budgétaire (pondérée à 25 %), avec un score de 1 [meilleure note] à 7 [note la plus dégradée]. Il apparaît que, même si la tendance depuis 2016 est à l'amélioration de leurs notes financières, en comparaison avec l'ensemble des communes, les communes PVD affichent une santé financière plus fragile. Celles «*considérées comme plus fragiles ont, en moyenne, vu leur note financière s'améliorer davantage que les autres communes françaises sur la période*». Mais on distingue deux blocs: d'un côté «*les communes PVD les moins peuplées, dont la note financière s'est améliorée plus rapidement entre 2016 et 2020 que la moyenne nationale de même strate de population*»; de l'autre, les communes PVD les plus peuplées (+10 000 hab.) «*dont la note financière s'est améliorée moins rapidement entre 2016 et 2020 que la moyenne nationale de même strate de population*. Disposant d'une moindre capacité budgétaire et supportant des dépenses moins importantes, les communes PVD de moins de 10 000 habitants ont bien supporté les différentes réformes territoriales et les conséquences économiques et sociales de la récente crise sanitaire». À l'échelle régionale, l'évolution financière des communes PVD de Corse a connu une très légère évolution positive entre 2016 et 2020 (la note financière s'abaisse de 0,01 point), mais on observe une dégradation entre 2019 et 2020 alors que la majeure partie du territoire métropolitain affiche une amélioration. À l'échelle départementale, alors que la Corse-du-Sud et la Haute-Corse présentaient des notes financière améliorées sur 2016-2017, seule la Corse-du-Sud était en amélioration en 2019-2020, tandis qu'on notait une dégradation en Haute-Corse. ■ AN

ÉVOLUTION DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR RÉGION 2019 - 2020



## EXPOSITION

**Le biomimétisme et la mer**

Le velcro qui équipe certains de nos vêtements ou accessoires doit énormément à des plantes munies de crochets souples [telles que la bardane] qui leur permettent de faire transporter leurs graines par des animaux ou des vêtements pour favoriser leur dissémination. Les lamelles qui recouvrent la face intérieure des doigts du gecko et lui permettent d'escalader aisément une paroi de verre ont inspiré des systèmes de fixation utilisables dans le vide et l'espace. Les performances dynamiques de certaines combinaisons de natation ont été améliorées en imitant la peau du requin... L'homme a plus souvent observé la nature pour s'en inspirer qu'il n'a réellement inventé. À la fin des années 1990, une nouvelle approche en matière d'innovation et d'ingénierie a vu officiellement le jour : le biomimétisme. À la croisée des chemins entre la biologie et la technique, ce processus créatif interdisciplinaire vise à apporter aux humains des solutions ou des progrès, en se fondant sur des connaissances issues de modèles biologiques. « *L'idée est de considérer les 3,8 milliards d'années d'évolution de la vie sur Terre comme le plus grand [et le meilleur] laboratoire du monde, et l'ensemble des organismes vivants comme nos « aînés », pleins de sagesse et d'expériences* », explique Alain Renaudin, promoteur de Biomim'expo, événement annuel dédié au biomimétisme. La biodiversité marine - sur 1,5 millions d'espèces connues sur Terre, 280 000 sont des espèces marines - a par exemple permis des découvertes importantes, telles que les bases moléculaires de la mémoire grâce à une limace de mer. Conçue comme un voyage à travers les grands espaces marins, à la rencontre de leurs hôtes, cette exposition vise à étonner, surprendre, tout en révélant le « génie » des organismes marins et de leurs écosystèmes, et en montrant comment leur étude scientifique permet d'imaginer la manière de concevoir de nouveaux matériaux, de nouvelles façons de nous soigner, de nous déplacer ou de produire de l'énergie. Elle propose des contenus visuels et numériques, des ateliers interactifs permettant de suivre au plus près les recherches et travaux des biomiméticiens mais aussi des activités ludiques.

Jusqu'au 30 juin 2022. Casa di e scenze, Bastia. ☎ 04 95 55 96 71 & casadiescenze.bastia.corsica



## CINÉMA

**Sinecime**

Deuxième édition de ce festival organisé par l'association Ciné2000, qui met à l'honneur, via le cinéma, les thèmes de la ruralité et de la montagne et qui se veut « *inscrit pleinement dans une politique culturelle décentralisée dans les vallées de Corse* » afin d'apporter sa contribution à la revitalisation de l'intérieur de l'île. Sinecime valorise donc aussi bien l'exploit sportif des alpinistes de haut niveau - avec notamment une soirée spéciale « *Montagne, extrême et frisson* » (le 19, à partir de 18h30) que le quotidien de ceux qui vivent en montagne, que ce soit au Népal ou en Corse. Sinecime invite aussi à découvrir des œuvres ayant trait aux préoccupations climatiques et environnementales avec notamment, pour les plus jeunes, *Poupelle of Chimney town*, film d'animation japonais projeté en avant-première (le 13, 14h30). En avant-première également, *Finding Tyler*, documentaire de Chris Brannan et Diana Reichenbach sur un homme recherché par le FBI pour éco-terrorisme dont la trace se perd en Corse (le 13, 19h30); *Palleca tandu*, documentaire de Rina Sherman et Abel Geny sur la vie d'autrefois à Palneca, village du Haut-Taravo, au cœur du Parc naturel régional de Corse (le 14, 19 heures). Sélection de courts-métrages et documentaires corses, séance de dédicace, spectacles de théâtre pour les enfants, concert complètent la programmation.

Du 13 au 19 novembre 2021. Salle Prumitei, Francardo. ☎ 0778 69 69 88 & sinecime.corsica



## DANSE

**Duos dans le vent**

Originaire de Nouvelle-Calédonie, Kevin Naran se destinait initialement à être professeur d'éducation physique et sportive. Il a donc entrepris des études dans ce sens, à Montpellier puis Lille, et y a découvert l'univers de la danse contemporaine. En 2012, il se rend à Paris pour une audition et il est choisi, parmi une quarantaine de danseurs, pour intégrer ponctuellement l'équipe de la compagnie chorégraphique Creacorsica à l'occasion d'un projet. En Corse, il est touché par les similitudes entre celle-ci et son île natale. Il décide alors de s'installer à Corte et de poursuivre sa collaboration avec Creacorsica. En 2014, il est retenu pour suivre la masterclass de Carolyn Carlson, invitée en Corse à l'occasion de la Plateforme danse organisée par la Ville de Bastia et le collectif Art Mouv'/Zone libre. Il la suivra par la suite en résidence au Palais de Chaillot. À partir de 2019 Pat O'Bine, co-fondatrice et directrice artistique de Creacorsica, lui a confié la co-direction, puis la direction artistique de la compagnie. Créée initialement en 2020, pour quatre danseurs, la chorégraphie de *Duos dans le vent* explore toutes les nuances de la relation à l'autre et les différentes acceptions de l'expression « être deux », avec une approche à la fois chorégraphique et musicale : le vent est généré en direct par des rhombes - qui sont parmi les plus anciens instruments de musique connus et produisent, en utilisant le frottement de l'air ambiant, des sonorités souvent comparées à celles du vent ou du tonnerre - en circulation permanente près des danseurs.

Le 16 novembre 2021, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.f

Le 14 novembre, 17h. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr





BAPTIST AGOSTINI-CROCE

# PROCHAIN ARRÊT: PYRAMIDES



Photo Baptist Agostini Croce

*Titulaire, depuis le 27 octobre 2021, du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, qui est à ses yeux «la plus belle et la plus grande du monde», Baptist Agostini-Croce est également réalisateur de films et de série, scénariste et comédien. Il s'essaye désormais à la littérature.*

*Le jeune bastiais vient de publier son premier roman, Pyramides, aux éditions Maia. Une interview de Christophe Giudicelli.*



**Nous vous connaissions réalisateur de film et de série, acteur. Désormais, vous voilà également écrivain.**

**Pourquoi avoir décidé de se lancer dans d'écriture d'un livre?**

En fait, je ne l'ai pas vraiment décidé puisqu'à la base, il s'agissait d'une démarche créative personnelle qui n'avait pas vocation à être publiée. La publication n'est pas quelque chose que j'ai eu en tête. En revanche, j'ai toujours écrit, que ce soit tout seul ou avec Jacques-Antoine Lando Cancellieri, qui est mon meilleur ami et avec qui nous avons écrit la plupart de nos projets audiovisuels. Quoi qu'il arrive, j'ai toujours écrit et ça faisait partie des projets un peu sans lendemain et des tests que je faisais et finalement, après ce qui était au début une simple démarche créative, je me suis rendu compte au fil du temps que j'étais peut-être en train de construire quelque chose d'un peu plus concret. Des amis, qui eux ont un peu plus de bouteille dans le milieu littéraire, l'ont lu et finalement j'ai décidé de franchir le pas et de tenter de le faire publier. Finalement ça s'est fait.

**Entrons dans le vif du sujet, quel est le thème de votre roman?**

Il parle d'Antoine, un jeune homme de 20 ans qui quitte sa Corse natale pour arriver dans l'enfer parisien. C'est quelqu'un, un jeune de ma génération, qui a déjà de gros doutes au moment de son départ et qui est complètement perdu et qui ne sait pas trop comment s'en sortir et comment il va pallier à toutes les situations. Pour lui, tout va s'intensifier. C'est sa vie qui est racontée à la première personne, de manière très directe, très violente, très corrosive, parfois très crue puisqu'on parle aussi de l'intimité de ce personnage.

**Vous êtes également un jeune bastiais qui a fait ses études à Paris. Il y a un peu de votre vécu dans ce livre?**

C'est mon premier roman et je pense que pour un premier roman, on peut difficilement être inspiré par autre chose que sa propre vie. Toutefois, j'insiste, et j'insiste vraiment, ce roman, ce n'est pas ma vie. C'est un roman. Evidemment, il y a des situations qui m'ont inspiré, mais ce sont surtout des questions que j'avais décidé de mettre sur papier, dans une certaine forme d'excès, parce qu'il s'agit d'un personnage qui est extrêmement excessif, qui n'a aucun sens de la nuance, aucun sens de la mesure et qui se retrouve très vite dépassé par les événements. Heureusement, dans ma vie, je ne suis pas du tout comme ça. Mais ça m'intéresse que les questions que je me suis posées à un moment donné puissent être traitées du point de vue de quelqu'un d'autre. Un personnage empli d'une tristesse qui n'est pas la mienne et qui vit dans cette espèce de cocon permanent et qui se pose des questions qu'il ne se posait pas auparavant. C'est aussi un exercice littéraire.

**Quand avez-vous commencé à travailler sur ce roman et comment avez-vous travaillé dessus?**

Je l'ai commencé en 2016, j'avais 19 ans et au départ, j'écrivais des bribes, des morceaux de vie; et finalement, dans cette démarche, j'ai trouvé intéressant de ne raconter que de simples morceaux de cette vie-là. Sans aucune, ou quasiment aucune, temporalité; avec très peu d'indications dans l'espace, puisqu'il y a très peu d'indications de lieu. On ne sait pas vraiment à quoi ressemble l'environnement. Je voulais me focaliser sur les émotions. J'ai terminé ce roman une première fois en 2018. Après, il a connu plusieurs relectures, plusieurs modifications. Je crois que je ne l'ai définitivement plus touché en 2020.

**Pourquoi ce titre, Pyramides?**

Je ne veux pas trop en dévoiler, mais il y a un passage du roman où je crois que ce terme prend tout son sens. Avant, j'avais choisi comme titre *De l'air jusqu'au visage*, par rapport à un autre passage du roman. Puis, finalement, j'ai opté pour *Pyramides*, que j'ai trouvé beaucoup plus parlant par rapport à ce qui se passe à un moment donné dans le livre.

**Les titres des chapitres sont simplement des noms de lieux ou de filles...**

Au départ, il n'y avait pas l'envie de les nommer, mais je n'avais pas envie d'avoir que des numéros. J'ai trouvé quand même intéressant d'avoir un point d'ancrage et ce point d'ancrage, je le voulais extrêmement simple. Je voulais me concentrer essentiellement sur les sentiments et sur les émotions. Je ne voulais pas que, dans les titres des chapitres, une forme d'émotion puisse déjà disparaître. C'est pour ça que j'ai décidé simplement d'indiquer le lieu. C'est parfois un appartement; parfois, c'est la Sorbonne et il y a un «point» et après, il y a un prénom ou un mot-clef par rapport à la situation. Je ne voulais pas de titre, parce que pour moi, c'était un petit peu trahir l'avance ce dont je voulais parler, surtout que les chapitres sont extrêmement courts: 73 chapitres de deux à trois pages.

**Lorsqu'on découvre votre roman, on retrouve une forme et une écriture très cinématographiques.**

**Comme si on lisait un scénario...**

C'était aussi un peu le but puisque je dirais que jusqu'à présent, tout ce que j'ai écrit, ce sont surtout des scénarios. C'était du cinéma, c'était de la description, avec des décors où l'on doit préciser les émotions du personnage pour préciser comment, ensuite, cela doit être interprété par les acteurs. Oui, il y a sûrement un peu de ça dans ce livre, sans que je m'en rende vraiment compte. Le but, c'était aussi une écriture directe qui se concentre vraiment sur les émotions du personnage principal et qui est souvent, je pense, très descriptive. Pour moi, c'est ce qui était important, parce que dans la première version je trouvais qu'il manquait un petit peu de féerie, un petit peu de beauté, un petit peu de métaphores. C'est ce que j'ai rajouté; et je pense que c'est ce qui donne au roman un côté soit plus beau à certains moments, soit plus violent parce qu'il y a, au-delà d'une description de l'action, une description je pense assez complète des sentiments qui touchent le personnage principal.

**Ce premier roman en appelle-t-il d'autres?**

Pourquoi pas? En tout cas, c'est une première tentative qui n'était pas au départ mon objectif. Mais c'est vrai que j'y ai pris goût et que si j'ai des choses, à raconter et que j'estime être légitime à les raconter, pourquoi pas!

**Raconter des histoires, mettre en scène c'est ce que vous aimez faire en utilisant différents médias. Vous avez d'autres projets en cours?**

Avec Jacques-Antoine Lando Cancellieri, nous sommes en train d'écrire un nouveau long métrage. Il sera normalement produit par une boîte de production qui s'appelle Ingame Production. C'est un sujet qu'on préfère garder secret pour l'instant. C'est une idée à trois que l'on trouve très intéressante et très originale. On va essayer de la garder jusqu'au dernier moment. ■

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

# LE «RIACQUISTU»: PROFITS... ET PERTES



Le «fil rouge» de nos chroniques est le même que celui qui nous intéresse depuis de longues années, à savoir le rapport –pour autant qu'on puisse l'observer– entre l'usage [oral et écrit] de la langue corse et les prescriptions normatives. Depuis la *Santa Cruciata*, la «Sainte Croisade» proclamée par la revue *U Muntese* dans les années 1950, puis le *Riacquistu* [réappropriation] dans les années 1970, on a publié, souvent avec un soutien institutionnel [et donc des financements publics], plusieurs travaux. Soulignons cependant la carence de travaux DESCRIPTIFS [grammaires, dictionnaires] sur lesquels pourraient s'appuyer les auteurs de manuels pédagogiques (qui d'ailleurs manifestent parfois peu d'intérêt pour les études spécialisées susceptibles d'éclairer leur lanterne). La responsabilité de la recherche linguistique est ici manifeste. Cependant elle ne suffit pas à excuser la désinvolture qui caractérise les ouvrages normatifs. L'ampleur de la tâche qui reste à accomplir a été soulignée à l'occasion de la mise en place de nouveaux outils au service de la politique linguistique: «*Le Conseil de la langue corse... est l'instance chargée de normaliser la langue corse, de dire la norme en matière de langue. Ce travail n'a jamais été fait*» [CTC 2012 <https://bit.ly/3w6rDfH>].

Dès lors qu'une langue accède à l'écrit et à la sphère publique, les «grammatiseurs» entrent en action. Nous employons ce terme plutôt que celui de «grammairiens» car les [multiples] «grammairiens corses» existantes ne sont pas l'œuvre de grammairiens ni même de linguistes «professionnels». La langue, évidemment, préexiste à l'activité grammaticale et aucune grammaire ne rend compte de manière exhaustive de toute la langue. La réduction de la variation [faire un choix parmi les différentes manières de dire ou d'écrire la même chose] est souvent le but explicite et essentiel de la gram-

matization. En se référant à l'époque à laquelle le concept a été appliqué [le 17<sup>e</sup> siècle en France] on pourrait aussi évoquer les «remarqueurs», c'est-à-dire les auteurs de «remarques» sur la langue française, le plus connu étant Vaugelas. Employer le terme [anachronique mais neutre] de «remarqueurs» à notre époque a l'avantage d'englober divers «opérateurs linguistiques» corses [enseignants, lettrés, traducteurs...] qui, sans avoir forcément le statut de grammairien, participent [de manière épisodique ou régulière] au débat sur les normes du corse. Dans la société «exigüe» de l'île, des individus isolés [pas forcément «experts»] ou des prises de parole ponctuelles peuvent néanmoins avoir un impact sur l'usage linguistique de certaines couches de la société. On observe l'apparition régulière de termes très récents, ignorés par les dictionnaires, qui sont devenus d'usage courant en quelques années. Ou au contraire la disparition de formes anciennes et légitimes que l'usage «officiel» a décidé de censurer arbitrairement pour des raisons diverses, souvent à cause de leur «faciès gaulois».

La «grammatization» a pour but de définir les règles de fonctionnement de la langue, de déterminer ce qui se dit ou ne se dit pas, de dénoncer les comportements prétendument déviants, d'expliquer comment être en accord avec «le génie de la langue» [concept introduit par les philosophes français, est critiqué par les linguistes]. Une telle activité appartient au domaine à la fois politique et moral: il s'agit de faire le partage entre le bien et le mal, entre le bon et le mauvais locuteur, entre le bon et le mauvais citoyen. Celui qui «parle mal» le corse serait un mauvais Corse, un mauvais patriote, voire un traître dès lors qu'il semble se laisser influencer par la langue étrangère ou dominante. C'est alors la surenchère:



*Ce qui frappe surtout dans la situation corse, outre les contradictions entre les divers «grammatiseurs», c'est le décalage flagrant et sans cesse croissant entre les prétendues «tables de la loi» et la réalité de l'usage.*

la chasse aux xénismes [gallicismes surtout], véritables ou supposés, peu importe. Mieux vaut condamner injustement qu'être suspecté de collaborationnisme. Les censeurs [«*grammar nazis*» comme l'on dit parfois] ont une fâcheuse propension à qualifier de faute impardonnable des moyens d'expression très répandus, auxquels souvent ils ont eux-mêmes recours. Désigner son voisin à la vindicte populaire c'est en quelque sorte détourner l'attention pour se protéger soi-même. Le fait d'avoir beaucoup péché n'empêche pas de jeter la première pierre. Ces attitudes trahissent la plupart du temps une insécurité linguistique dont les premiers à souffrir sont ceux qui se sont donné pour mission d'enseigner «la bonne parole».

On pourra être étonné par un type de discours susceptible de «porter atteinte au moral des troupes»: il ne fait que dénoncer un normativisme excessif. Après l'euphorie du *Riacquistu* et la floraison d'ouvrages pédagogiques, force est de constater qu'il n'y a pas eu de véritable affirmation d'un «droit d'inventaire», susceptible d'ouvrir la voie à un travail constant et régulier, à l'observation et la description honnête du fonctionnement de la langue. Ce qui frappe surtout dans la situation corse, outre les contradictions entre les divers «grammatiseurs», c'est le décalage flagrant et sans cesse croissant entre les prétendues «tables de la loi» et la réalité de l'usage.

En employant un néologisme familier, on pourrait dire qu'il s'agit en quelque sorte, pour la bonne cause et avec les meilleures intentions du monde, de «relooker» la langue, d'en «modifier, adapter, moderniser l'aspect» [Dictionnaire Larousse]. De manière moins neutre on pourrait parler de «tripatouillage» généralisé des normes. D'après le dictionnaire

du CNRTL, «tripatouiller» c'est «prendre des libertés avec le texte», «remanier, modifier la structure profonde d'une œuvre originale ... en la défigurant au lieu de l'améliorer», «altérer frauduleusement, truquer», «remuer, agiter, manipuler sans soin, sans précaution».

Le point commun entre ces «tripatouillages» [le mot pourra sembler excessif], c'est que la sentence n'est jamais motivée, ce qui suffirait –en droit– à la discréditer. Les agents du tripatouillage sont des «bricoleurs», des apprentis sorciers qui agissent parfois sans causer de graves dommages, car il ne suffit pas d'énoncer des règles pour modifier les usages. Mais quand cette activité s'exerce dans un contexte d'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE généralisée, sur une langue qu'on dit malade, dans une société qui se sent menacée dans son identité, les ravages peuvent être sérieux.

De tels phénomènes de «détournement» sont extrêmement nombreux et sans cesse croissants: chaque jour les «remarqueurs» continuent de découvrir et de dénoncer des exemples d'usages «nouveaux» qu'ils jugent répréhensibles. Pour les remplacer ils préconisent alors d'autres formes, présentées [souvent abusivement] comme les seules possibles en corse [«*diversità face ricchezza ... ma u tantu chi basta !*»]. Nous évoquerons dans de prochaines chroniques quelques exemples de structures et d'expressions sanctionnées bien que couramment employées depuis des siècles, y compris par de «très bons locuteurs» [ainsi que par les «bons auteurs» faudrait-il ajouter]. On pourrait aisément multiplier les exemples révélateurs de l'incohérence normative ; c'est ce que nous envisageons de faire dans une prochaine publication, sous la forme d'un *Catalogue des idées reçues sur la «vraie» langue corse.* ■



POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires



Permanences,  
fermetures et ouvertures  
des services divers



Réunions,  
colloques,  
meetings



Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,  
recrutements,  
concours



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

